

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3

Le 13 novembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND
Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE
Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ
Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE
Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR
Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS
Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY
Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ
Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES
Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER
Séez : Eric JACQUEMOUD
Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2024-153

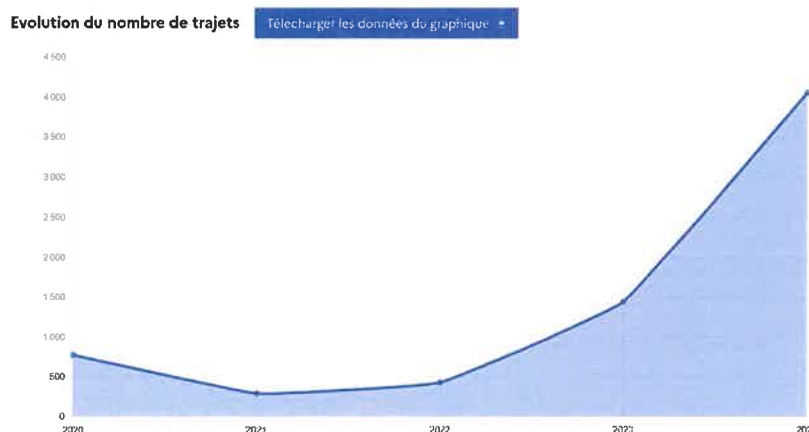
RENOUVELLEMENT STRATEGIE D'INCITATION FINANCIERE A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE QUOTIDIEN

Depuis octobre 2023, la communauté de commune de Haute Tarentaise et l'ensemble des EPCI de Tarentaise soutiennent le covoiturage du quotidien à travers une stratégie d'incitation financière. Cette stratégie, mise en place depuis un an à l'échelle de la Savoie, apporte une solution aux personnes non véhiculés et permet de réduire l'impact environnementale dû à l'autosolisme.

Un budget de 20 000€ a été alloué à cette expérimentation, financé à hauteur de 50% par le Fonds Vert (aide de l'Etat).

Un an après le lancement de cette initiative, la communauté de communes et les collectivités impliquées dans ce dispositif ont fait le même constat, le soutien financier des trajets a largement contribué au développement du covoiturage du quotidien sur notre territoire.

Le graphique ci-dessous extrait du site <https://observatoire.covoiturage.gouv.fr/>, permet d'illustrer l'évolution du covoiturage quotidien sur le territoire de la Haute-Tarentaise.



Au vu de la satisfaction des résultats obtenus, de la volonté de l'ensemble des collectivités de la Savoie de poursuivre ce soutien financier et de la nécessité de pérenniser ces nouvelles pratiques de mobilités durables, il est proposé de poursuivre cette expérimentation pour une année supplémentaire.

Le budget sera augmenté de 10% à celui de l'année précédente, passant de 20 000€ à 22 000€ afin de suivre l'augmentation des usages envisagée. Le contrat sera reconduit tacitement pour la période d'octobre 2024 à fin septembre 2025. Une nouvelle aide Fond Vert de 50% du budget prévu a été reconduite.

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite "LOM") ;
VU le code des transports et notamment son article L1231-1-1 ;
VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2023-050 du conseil communautaire en date du 3 juillet 2023 portant mise en place d'une stratégie d'incitation à la pratique du covoiturage ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de poursuivre le soutien au dispositif de covoiturage Blablacar Daily pour une période d'un an ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Yannick AMET

